

DOSSIER de CANDIDATURE

aux épreuves d'entrée en formation

BP JEPS Educateur Sportif Mention Activités Equestres

Session 2024/2025

Identification du candidat :

Madame Monsieur

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance : le __ / __ / ____ à

Adresse :

CP : __ __ Ville :

Tél : E-mail :

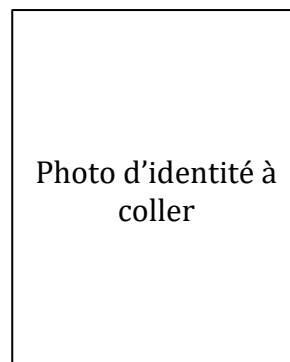
Nationalité :

Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) ou séparé(e) veuf(ve)
 pacsé(e) en concubinage

Nombre d'enfants : __ Reconnaissance TH : Oui Non

N° d'assuré social :

Sous le régime : général agricole autre :



Je soussigné(e), déclare sur l'honneur :

Avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,

Que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,

Solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation BP JEPS Activités Equestres Mention Equitation.

Fait le :

A :

Signature du (de la) candidat(e) :

Conditions générales de vente - MDME

<p>Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre la SARL MDME et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par la SARL MDME.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION</u></p> <p>1.1. Fiche d'inscription: Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier d'inscription composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier d'inscription, de le signer et de l'adresser ensuite à la SARL MDME. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription. La signature du dossier d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.</p> <p>1. 2. Convocation: A réception du dossier d'inscription complet et à l'issue de la date limite d'inscription, la SARL MDME adresse une convocation au cocontractant.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES</u></p> <p>2.1. Tarifs des tests de sélection: Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.</p> <p>2.2. Modalités de paiement: Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est du au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test. Le paiement sera effectué à réception de la facture. La SARL MDME envoie une facture au cocontractant.</p> <p>2.3. Financement de la formation: Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.</p>	<p>Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 3. DELAI DE RETRACTATION</u></p> <p>Une fois le dossier d'inscription envoyé à la SARL MDME, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe la SARL MDME par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION</u></p> <p>Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.</p> <p>4.1. Annulation du fait du cocontractant : Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au delà du délai de rétractation doit en informer la SARL MDME par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. L'annulation est possible dans les conditions suivantes : - toute demande d'annulation reçue par la SARL MDME plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation. - toute demande d'annulation reçue par la SARL MDME de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation. - toute demande d'annulation reçue par la SARL MDME moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests. L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.</p> <p>4.2. Annulation du fait de la SARL MDME : Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, la SARL MDME propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues. La SARL MDME a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.</p>	<p>Dans ce cas, la SARL MDME adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION</u></p> <p>Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, la SARL MDME confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION</u></p> <p>Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme. Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 7. ASSURANCES</u></p> <p>Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.</p> <p>Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES</u></p> <p>Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 9. REGLEMENT DES LITIGES</u></p> <p>Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.</p>
--	---	---

Tests de Sélection

BP JEPS Activités Equestres Mention Equitation

Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- Être titulaire du galop 7 (être titulaire d'une licence compétition en cours de validité)
- Être titulaire de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

Dates :

Tests de sélection : à définir

La Direction de la Formation vous adressera une convocation aux tests (TEP et Sélection).

Restauration et hébergement :

Pas de restauration et d'hébergement sur place mais diverses possibilités à proximité.

Frais d'inscription aux tests de sélection :

100 € TTC + 30 € TTC / jour pour la pension du cheval

Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations de la SARL MDME se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas. Il est conseillé de contacter : Marceau Demelemester au 06 24 71 01 78 ou marceau@mdme.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.

Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par mail:

marceau@mdme.fr

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte

- Le dossier de renseignements à l'entrée en formation complet
- Un exemplaire de votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation et de votre projet professionnel.
- Une photocopie de la licence FFE (en cours de validité recto-verso)
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de MDME, du montant des frais des tests de sélection et des frais annexes (boxes) (non remboursable hors délai de rétractation)
- Une photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou livret de famille, ou copie ou extrait d'acte de naissance)
N.B. : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- Une photocopie de votre attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou PSC1 ou BNS
- Un certificat médical d'absence de contre-indication* à la pratique et l'enseignement de l'équitation en compétition datant de moins de trois mois. (*termes exacts à respecter).
- La photocopie des justificatifs des unités capitalisables et/ou TEP déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements
- Une copie de l'attestation de sécurité sociale
- Le document d'honorabilité signé

Cadre réservé à l'administration

Réception : __ / __ / ____ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais:

- Oui
- Non

Observations :

Dossier de renseignements à l'entrée en formation

FORMATION SUIVIE

Organisme de formation : SARL MDME - site de Grimaud

Formation : BP JEPS Educateur Sportif Mention Activités Equestres

Numéro de session de formation :

UNITE(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) (joindre les justificatifs) :

UC	DATE D'OBTENTION ou EQUIVALENCE
<input type="checkbox"/> UC 1	
<input type="checkbox"/> UC 2	
<input type="checkbox"/> UC 3	
<input type="checkbox"/> UC 4	

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT
(cocher la case correspondante)

BASE BABA BAFD (préciser)	BAPAAAT	BEES 1 er (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2ème (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)
Autres (préciser)								

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE
(cocher et compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti, ...)									

Annexe 1

Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Agé(e) de moins de 26 ans :**

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir 2 à 3 RDV avant de pouvoir prétendre à une aide (chèque qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), emplois d'avenir ...etc).

- **Sans emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non inscrits, il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place : Chèque Qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), actions conventionnées, AIF (Aides Individuelles à la formation), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation)etc).

Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil Général (FAJ(Fonds d'Aide aux Jeunes)...etc).

- **Salarié :(en CDI – CDD) :**

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit de OCAPIAT) ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- **Dirigeant et Travailleur indépendant :**

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Sportif de haut niveau :**

Prenez contact avec votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club. Plus d'information sur le site du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/>

Attention :

- 1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation**
- 2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.**
- 3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.**

Annexe 2

Le déroulement des épreuves

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

I – Les tests d'exigences préalables (TEP) :

Pour valider les TEP, le candidat devra satisfaire aux 2 tests suivants quelle que soit l'option choisie :

➤ Test A - Maîtrise en extérieur et en terrain varié :

Pour valider le test A, le(la) candidat(e) doit valider l'ensemble des critères.

➤ Test B - Test technique :

Pour présenter le test B, le(la) candidat(e) doit avoir validé ou être dispensé(e) du test A. Il/elle réalise les trois tests (B1, B2, B3), composant le test B. Pour valider le test B, le(la) candidat(e) doit obtenir un total supérieur ou égal à 54 sur 90 sans avoir obtenu un total inférieur à 5 sur 10 sur l'un des critères

ANNEXE IV-A – Test A

Maîtrise en extérieur et en terrain varié

Déroulement

Durée de 5 minutes maximum.

Le candidat ayant préalablement détendu effectue un parcours en extérieur et en terrain varié dans l'ordre figurant dans le tableau.

Embouchure et harnachement conformes à l'épreuve de cross du règlement de Concours Complet de la FFE. Protège dos obligatoire, éperons et cravache autorisés

Validation

Pour valider le test le candidat doit avoir un « Nombre de critères acquis » égal à 5

Cas d'élimination : Chute du cavalier et/ou du cheval, ou plus de 2 refus aux obstacles

N°	Exercices	Critères de réussite*
1	Phase de galop libre d'au moins 100 m	Aisance du cavalier et contrôle du cheval
2	Passage en terrain varié au trot ou au galop : butte ou contre haut ou contre bas ou plan ascendant et plan descendant	Équilibre du cavalier en terrain varié et adaptation de l'équilibre
3	Enchaînement au galop de 4 à 6 obstacles fixes. hauteur : entre 85 et 95 cm, largeur : 1m maxi, dont une combinaison et un obstacle directionnel d'un front de 1,5m maximum	Équilibre du cavalier et conduite dans l'enchaînement
4	Arrêt dans une zone matérialisée de 3m X 6m	Contrôle de l'allure
5	Descendre et remonter à cheval	Aisance dans la manipulation et sécurité au montoir
		Nombre de critères acquis : / 5

*Lorsque le critère est acquis, un point est attribué, 0 si Non Acquis

ANNEXE IV-B – Test technique B

Le test B est composé des trois tests techniques suivants : B1, B2 et B3

TEST technique B1 - Travail sur le Plat

Déroulement :

Durée : 10 minutes maximum. - En filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 X 20 m.



Exercices		Critères de réussite ¹		
		Fonct ² . cavali 2	Emploi des aides 3*	Fonct ⁴ . cheval 4
1	R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles			
2	A trot assis F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées À hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M) HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau.			
3	F trot de travail Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E			
4	EM changement de main. Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E Entre E et V redresser K pas moyen			
5	A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen			
6	Entre S et H demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E Entre V et K demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E			
7	E départ au galop de travail à droite SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop			
8	KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite			
9	C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. À doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air			
10	C cercle de 20m Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier Progressivement, transition au pas, puis rênes longues			
Total critères		10	10	10
Total général		30		

¹ **Critères de réussite** : Attribution d'1 point si le critère est Acquis / 0 si Non Acquis. Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30. Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc.

² **Fonctionnement du cavalier** : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps

³ **Emploi des aides** : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices

⁴ **Fonctionnement du cheval** : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression

TEST Technique B2 - Saut d'obstacles

Déroulement

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la FFE, éperons et cravache autorisés.

Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1er plan x hauteur 2d plan x Largeur)

A : croisillon : 50cm / B : vertical à 70cm avec barre de réglage à 2,20m / C : vertical à 80cm et oxeur à 75cm x 80cm x 95cm

Parcours : N°1 : 85cm/ N°2 : 80 cm x 85 cm x 90 cm / N°3 : 95cm / N°4 à 8 verticaux : 105 cm, oxers à 100cm x 105cm largeur maxi : 110 cm



Exercices		Critères de réussite ¹		
		Fonct ² .. cavalier 2	Emploi des aides 3	Fonct ⁴ .. cheval 4
1	Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum.	/	/	/
2	Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
3	Sauts au galop sur le vertical et l'oxer C, hauteur 80 cm. 3 sauts maximum au total.	2	2	2
4	Parcours de 8 obstacles.	4	4	4
5	Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d'un passage à l'autre.	2	2	2
Total critères		10	10	10
Total général		30		

Validation : Pour valider le test le candidat doit : obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5/ 10 **ET** un total général minimum de 18 /30
Cas d'élimination : chute ; 3 désobéissances sur l'ensemble du test

¹ **Critères de réussite :** Pour les exercices coefficient 1 : Acquis 1 point / Non Acquis 0 point ; Pour les exercices coefficient 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis 0 point ; Pour l'exercice coefficient 4 : Acquis 4 points / Partiellement Acquis 3, 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point ; Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques

² **Fonctionnement du cavalier :** équilibre et liant, stabilité et solidité

³ **Emploi des aides :** indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact

⁴ **Fonctionnement du cheval :** Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts

TEST Technique B 3 - Travail à pied

Déroulement :

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains.

Aménagement :

Dimensions des cercles : environ 15m. Largeur des portes 3m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles.
Obstacle : vertical 50cm avec barre d'appel des 2 côtés; sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes

Exercices		Critères de réussite ¹		
		Fonct ^{on} .. cavali ^{er} .. 2	Emploi des aides 3	Fonct ^{on} .. cheval 4
1	Le longeur installe son équidé sur le cercle en passant dans les portes matérialisées par les cônes. La zone matérialisée correspond à un demi-cercle choisi par le longeur qui reste identique tout au long de l'exercice.			
	À partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.	1	1	1
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au pas dans la zone matérialisée, puis progressivement repartir au trot.	1	1	1
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir un départ au galop dans la zone matérialisée	1	1	1
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au trot dans la zone matérialisée.	1	1	1
2	À partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot. Le longeur change de main et installe son équidé au trot sur le cercle A (sur le cercle B à main gauche)			
	Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B (sur le cercle A à main gauche). L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle)	3	3	3
3	Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle.			
4	Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum.	2	2	2
Total critères		10	10	10
Total général		30		
Pour valider le test le candidat ne doit pas obtenir un total par critère inférieur à 5 / 10 ET obtenir un total général minimum de 18 / 30				

¹ **Critères de réussite** : Exercices coef 1 : Acquis - 1 point / Non Acquis - 0 point. Exercices coef. 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis - 0 point. ; Exercices coef3 : Acquis 3 points / Partiellement Acquis 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point ; Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques

² **Fonctionnement du longeur** : placement, aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière ou du stick

³ **Emploi des aides** : adaptation de la place et de la posture, dosage dans l'utilisation de la longe et de la chambrière

⁴ **Fonctionnement du cheval** : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de la locomotion et de la connexion avec le longeur

II - La sélection :

La sélection aura lieu en même temps que les TEP.

L'attestation de réussite aux exigences préalables est une obligation pour être sélectionné. L'absence de réussite à un des TEP ne permettra pas au candidat de poursuivre la sélection.

Différentes épreuves seront mises en place afin de sélectionner les candidats :

- un entretien professionnel de motivation d'une durée de 20 minutes : il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel.
- une épreuve écrite type QCM portant sur l'hippologie, la réglementation des disciplines et l'histoire de l'équitation (60 questions, note ramené sur 20)
- Test A des TEP (même grille que pour les TEP, la note sera simplement ramenée sur 20)
- Tests B1, B2 et B3 des TEP (mêmes grilles que pour les TEP, les notes seront simplement ramenées sur 20)

Les six épreuves de la sélection ont chacune un coefficient 1. Les candidats ayant les meilleures moyennes à l'issue des 6 épreuves seront sélectionnés.